



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BEUQUE Christèle - BUCHWALTER Denis - GIRARDOT Jean -Pierre - ROBERT Stéphane (arrivée à 21h30) - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Excusé : COULON Patrick.

► **Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019**

Le Maire procède à la lecture du compte administratif 2019. Il se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		185 825.88		54 057.97		239 883.85
Opérations de l'exercice.....	129 026.47	173 546.45	80 957.30	75 267.23	209 983.77	248 813.68
TOTAUX	129 026.47	359 372.33	80 957.30	129 325.20	209 983.77	488 697.53
Résultats de clôture.....		230 345.86		48 367.90		278 713.76
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES		230 345.86		48 367.90		278 713.76
RESULTATS DEFINITIFS		230 345.86		48 367.90		278 713.76

Monsieur le Maire se retire de la séance. Claude Vuilleminot assure la présidence et demande aux conseillers d'approuver le compte administratif 2019 présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2019.

► **Affectation du résultat de fonctionnement 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2019 a généré un excédent de fonctionnement de 44 519.98 €. Considérant le résultat antérieur reporté de + 185 825.88 €, le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 230 345.86 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- * affectation en recette d'investissement : 50 000.00 €
- * affectation en recette de fonctionnement : 180 345.86 €

► **Effacement des réseaux rue de la Potière et rue de Gendrey – travaux SIDEAC**

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux et les conditions de participation financières résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEAC en €	PARTICIPATION DE LA COMMUNE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	90 418,76 Plafonné à 70 000,00 HT	TVA Récupérable : 14 069,14	53 690,00	22 659,62	18 130,00
ECLAIRAGE PUBLIC	32 246,58 Plafonné à 15 120,00	-	3 780,00	28 466,58	22 770,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	17 059,83 Plafonné à 16 800,00	-	3 360,00	13 699,83	10 960,00
<i>Montant total</i>	<i>139 725,17</i>	-	<i>60 830,00</i>	<i>64 826,03</i>	<i>51 860,00</i>

► **Création de deux points d'éclairage public**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'avérerait nécessaire de créer deux nouveaux points d'éclairage public aux endroits suivants : rue de Serre et rue de la Paule. Il propose de contacter le service Energies et Réseaux du SIDEAC du Jura afin que ces créations soient réalisées en même temps que les travaux d'effacement rue de la Potière et rue de Gendrey.

Le Conseil Municipal accepte l'installation de ces deux nouveaux points d'éclairage public et mandate le SIDEAC du Jura pour mener à bien ces travaux.

► Entretien des espaces verts 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Agate Paysages concernant l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2020. Le devis se décompose comme suit :

Tonte et débroussaillage avec ramassage de l'herbe : 600 € T.T.C. le passage
Tonte et débroussaillage sans ramassage : 456 € T.T.C. le passage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et précise que la fréquence des passages pour ces deux prestations sera déterminée en fonction des besoins.

► Travaux ONF 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2020.

Le devis se décompose comme suit :

-	Maintenance de cloisonnement sylvicole - Parc. 1r et 26r	:	673.40 € H.T.
-	Dégagement manuel en plein de plantation – Parc. 26r	:	1 043.00 € H.T.
-	Maintenance de cloisonnement sylvicole - Parc. 20r	:	233.10 € H.T.
-	Travaux préalables à la régénération	:	664.40 € H.T.
	TOTAL	:	2 613.90 € H.T.

Le Conseil Municipal, avec 1 voix Contre et 7 voix Pour, accepte de réaliser l'intégralité des travaux présentés dans le devis.

► Remplacement du matériel informatique du secrétariat de mairie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le poste informatique (unité centrale, écran, pack Office, onduleur et souris) du secrétariat de mairie est obsolète et qu'il convient de le renouveler.

Il précise que le cahier des charges a été établi par le service informatique du SIDEC afin que le matériel soit en adéquation avec les logiciels utilisés.

Il présente les trois devis reçus pour le changement de ce matériel.

-	Distrimatic FC	:	1 300 € H.T.
-	RVS Informatique	:	1 258 € HT
-	XEFI	:	1 303.98 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société RVS Informatique pour un montant de 1 258 € H.T.

► Renouvellement des contrats des adjoints techniques communaux

Le Conseil Municipal renouvelle, dans les mêmes conditions, les contrats des adjoints techniques communaux pour une durée d'un an. Christèle Beauque émet le souhait d'une augmentation de traitement pour ces 2 agents. Le Conseil n'a pas retenu cette proposition.

► Contrats d'Assurance des Risques Statutaires - délibération donnant mandat au Centre de Gestion du Jura

Il a été décidé de Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion du Jura de lancer une procédure de marché public en vue de souscrire pour son compte des conventions auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour les risques statutaires (remboursement en cas d'absence des fonctionnaires). La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure puisque si, au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas, la possibilité demeure de ne pas adhérer au contrat proposé.

► Convention de mise à disposition des services techniques de Jura Nord

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Jura Nord propose à ses communes membres la mise à disposition de son service technique et du matériel lié à ce service. Il propose au Conseil Municipal de signer la convention prenant effet au 1er janvier 2020 pour une durée d'un an. Cette mise à disposition peut s'avérer utile en cas de tâches ne pouvant être effectuées par l'employé communal faute de matériels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer cette convention.

► Point sur le projet éolien

Monsieur le Maire donne lecture des jugements du Tribunal Administratif de Besançon pour les requêtes déposées concernant l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant la construction et l'exploitation du parc éolien et la modification du PLU.

Il en ressort que l'arrêté préfectoral est annulé. En revanche, la requête sur la modification du PLU n'a pas abouti.

Fin de séance : 22h40

Un déversement massif d'hydrocarbure a été constaté mardi 18 février en fin d'après-midi à la sortie du collecteur d'eaux pluviales chemin des Volottes. La Police de l'eau a été saisie et une enquête est en cours. Toutes personnes susceptibles d'apporter des informations sont invitées à se faire connaître en mairie. A suivre...